PROMOTION DE LA PAIX ET GESTION DES CONFLITS AU BÉNIN

L'académie Alioune Blondin pour la paix rompt le silence

En prélude au deuxième colloque international qu'organise l'académie Alioune Blondin Beye pour la paix sur le thème « Religions, violence politique et paix en Afrique « du 19 au 21 juillet prochain, les membres de ladite académie étaient hier face aux professionnels de médias nationaux à Cotonou. L'objectif étant d'informer l'opinion publique sur les activités de l'académie puis d'annoncer le prochain colloque, ces derniers se sont évertués à faire un tour d'horizon de la situation socio-politique de notre pays.

Benoît ANIFA

« Religions, violence politique et paix en Afrique «. Tel est le thème central qui sera abordé au cours du prochain colloque international qui se tiendra du 19 au 21 juillet prochain au palais des congrès de Cotonou. Ce colloque, le deuxième du genre organisé, par « l'académie Alioune Blondin Beye pour la paix « restera, à en croire le président du comité d'organisation Christophe Kougniazondé, un cadre de réflexion critique sur le rôle des religions et des organisations confessionnelles dans la recherche, l'instauration, la promotion et le développement d'une paix durable en Afrique. Ainsi, le prochain colloque aura pour ambitions d'étudier les modes et processus de propagation de la foi dans les religions africaines ; d'analyser l'intervention des églises et des chefs religieux dans la prévention des crises et les stratégies de résolution des conflits ; d'examiner et d'évaluer le contenu du concept de culture de la paix ; d'élaborer une stratégie de diffusion et de renforcement de la culture de la paix en Afrique puis de créer un mouvement de défense civile de la paix. Il s'agira donc pour les participants à ce colloque de mener des réflexions sur les différents outils de l'épanouissement d'une culture de tolérance et d'inclusion pour le triomphe de l'équité, la démocratie, la justice et les droits de la personne humaine en Afrique. Ce qui aboutira plus tard à la création d'une université de la paix où seront formés des jeunes issus de toutes sortes de souches culturelles à travers la promotion du dialogue interculturel, dira Christophe Kougniazondé, le directeur de cette organisation panafricaine de prévention et de gestion des conflits en Afrique. En effet cette académie créée par un collège d'intellectuels, de chercheurs et d'enseignants de diverses disciplines et ce sur l'initiative de leur président Christophe Kougniazondé s'est donnée pour mission d'agir en synergie avec les sociétés civiles africaines pour une éducation efficace afin de prévenir les explosions sociales, les conflits armés. Parlant de l'actualité politique au Bénin, M. Kougniazondé fera remarquer que son académie n'a pas une position tranchée par rapport à la révision de la constitution. L'idéal pour ce dernier donc est de prendre du recul par rapport à ces questions de sensibilité politique et d'abriter au cas par cas.

AVEC UN BILAN POSITIF DE 9 MILLIONS DE SOLDE

Tous les 25 conseillers municipaux approuvent Liamidi

« A la mairie de Calavi nous ne connaissons pas d'opposition ni de mouvance. Nous sommes pour le développement. Si le maire fait mal, on va le critiquer et s'il fait bien on va l'applaudir «. Ainsi s'exprimait un conseiller communal de Calavi par rapport au total soutien que les 25 conseillers communaux de Calavi apportent à Liamidi qui a réalisé un solde excédentaire de plus de 9 millions dans la gestion de l'exercice 2003.

Paul AGBOYIDOU

Le 29 juin dernier tous les conseillers communaux d'Abomey-Calavi étaient présents à la salle de conférence pour le vote du compte administratif gestion exercice 2003 et également pour discuter de la situation d'installation de Ludovic Boko. Après avoir retracé le bilan du maire en matière de recouvrement et des dépenses, il ressort que les recettes s'élèvent à 282 millions 175 mille 520 francs Cfa avec un total des dépenses évaluées à 272 millions 439 mille 009 francs. Dans le souci d'accroître toujours le budget de Dravo a saisi cette occasion pour annoncer qu'il prendra dans les meilleurs délais un arrêté pour l'installation d'un comité dont l'objectif est de contrôler la régularité des dépenses effectuées sur la commune. Ce comité sera composé, dit-il, de personnes ressources compétentes mais qui dépendront des commissions permanentes existantes. Le second point concernant l'installation de Ludovic Boko n'a pu être abordé en raison de malentendu entre conseillers. Soulignons que le compte de gestion et ses annexes établis par le comptable sont soumis au contrôle juridictionnel de la chambre des comptes de la cours suprême dans les conditions fixées par les textes en vigueur. La décentralisation prend alors corps dans la commune d'Abomey-Calavi avec un bilan positif du compte administratif de 9 millions 736 mille 511 de nos francs.

PAR RAPPORT À LA TAXE DE REGROUPEMENT DES VÉHICULES

Les transitaires menacent de descendre dans la rue

Le dossier de l'escorte des véhicules d'occasion au Bénin, tel une traînée de poudre, titille à coups de masure tous les acteurs de la filière. Après la bien rude bataille des gestionnaires qui ont fini par se taper l'escapole, c'est le tour de nos transitaires de protester contre les 23 000 francs à eux imposés par les gestionnaires pour une fausse prestation. Et pour mener à bien cette lutte, ces derniers se sont réunis hier au Cpa de Cotonou pour en définir les modalités.

Benoît ANIFA

« Si le gouvernement ne supprime pas les 23 000 francs de taxe pour le regroupement, nous descendrons dans la rue... ». Ainsi s'exprimait un leader de cette assemblée générale qui a réuni des centaines de déclarants, d'agents passeurs en douane et d'enleveurs, membres des différents syndicats de base du port de Cotonou. Scandalisés par l'aptitude du ministre des finances Grégoire Laorou dans la gestion da la filière de l'escorte des véhicules d'occasion au Bénin, ces derniers entendent protester énergiquement contre l'instauration de la taxe de regroupement qui s'élève à 23 000 francs ; taxe indûment perçue pour une prestation qui n'existe que de nom. L'exclusivité de l'escorte étant officiellement accordée par le chef de l'Etat à la société « Défi emploi - Jeune escorte. Sa » avec la stricte consigne de son application, les transitaires affirment ne pas comprendre les agissements de M. Laorou qui s'acharne à tordre le cou à la logique pré établie. « Comment peut-on payer 23 000 francs pour une prestation qui n'existe nul part ? «, se demandaient les plus lucides. Pour Benoît Balogoun en effet, cette taxe qui vient alourdir les charges des transitaires outre les faux frais d'enlèvement de véhicules au port de Cotonou, reste une mesure répressive sans fondement contre les transitaires qui s'inscrit dans une logique de copinage au sommet de l'Etat. Et le chef de l'Etat Mathieu Kérékou devra reprendre ce dossier en main afin de lui donner une suite heureuse. Autrement, les transitaires n'entendent plus payer les 23 000 francs, auquel cas les conflits réapparaîtront de plus belle, à commencer par la descente dans la rue de ces milliers de désoeuvrés qui accusent la Saed d'avoir fait une gestion douteuse et sans compte rendu de l'escorte douanière.

BONNE GOUVERNANCE LOCALE AU BÉNIN

Les maires s'y attèlent

Les maires des différentes communes du Bénin se sont réunis à Cotonou pour discuter sur la mise en place d'un projet de suivi de la bonne gouvernance locale qui fait suite à un projet de la bonne gouvernance nationale établi l'année passée. C'était jeudi dernier au Cic.

Thomas TOKUS

Opérationnaliser les grandes décisions du projet sur la gouvernance nationale qui a donné lieu l'année passée à une étude importante sur les indicateurs du développement local, reste le but principal du séminaire que les maires des différentes communes du Bénin est organisé hier avec le soutien du programme des Nations-Unies pour le développement Pnud. Au cours de ce séminaire, les maires du Bénin ont échangé sur la mise en place d'un projet de suivi de la bonne gouvernance, termes recherchés, au Bénin. Un projet dont la finalité sera de susciter une saine émulation des communes et la diffusion des meilleures pratiques dans le domaine de la gouvernance locale. Une rencontre qui leur permettra également de définir les modalités d'évaluation de la gouvernance et le calcul des indicateurs afin que la bonne gouvernance puisse devenir une réalité dans les différentes communes du pays et que le devoir de compte rendu effectif des performances entre dans les habitudes des différents maires à leurs populations.

MAUVAIS EMBOUTEILLAGE DE LA BIÈRE

Les consommateurs dénoncent la supercherie

Le réseau des associations de consommateurs du Bénin a rendu public un communiqué dans lequel il serait question d'un mauvais embouteillage de la bière produite par la Sobebra et qui serait mélangée à du pétrole. Les informations liées à ce prétendu mauvais embouteillage sont allées si vite de sorte que les médias s'en sont mêlées et d'une manière considérée comme le réseau des associations de consommateurs du Bénin maladroite. Les démarches ont dont été menées envers la prétendue victime ainsi que la Sobebra qui a mis en bouteille la bière à l'instar de plusieurs autres produits consommés sur l'ensemble du territoire national. Et au réseau des consommateurs de dénoncer avec « désolation la supercherie et cette tendance malhonnête à vouloir détruire une usine de renom, fleuron de notre économie. « Lisez plutôt.

Suite aux informations persistantes dans certains journaux notamment « Le Progrès » relayées par des radios de la place, et relatives au mauvais embouteillage de la bière mélangée à du pétrole qui serait consommée par un client, une délégation du Réseau des Associations des Consommateurs du Bénin (R.a.c.b) a mené un certain nombre de démarche auprès de la Sobébra et de la supposée victime.

La délégation conduite par son président s'est rendue chez ladite victime pour se rassurer de la véracité des faits. Nous lui avons demandé de se rapprocher du Réseau et notamment de son président pour sa version. Mais jusqu'à ce jour, celui-ci n'a daigné rencontrer le Réseau. Parallèlement, la délégation a rencontré les responsables de la Sobébra, société incriminée. Ceux-ci nous ont appris qu'un examen médical a été mené sur la supposée victime à la clinique Boni d'Akpakpa. nous y sommes rendus. D'après les explications du Médecin traitant et les papiers des examens exhibés, ce client ne souffre d'aucun mal et sa démarche a paru même suspecte aux agents de la clinique.

A la Sobébra, nous avons passé en revue laboratoires, salles d'analyse... et les dernières machines de détection acquises par la société, la seule à disposer de pareil équipement dans la sous-région. Ces machines permettent d'arrêter tout le fonctionnement du dispositif de production au moindre signe de déchet.

Pire, la bouteille supposée contenir ce mélange a été scellé à la Sobébra le 29 juin 2004 dernier. Le client avance l'avoir consommé le 30 juin, c'est-à-dire le jour suivant la mise en bouteille de la boisson.

Au regard de tous ces éléments d'appréciation, le Réseau des Associations de Consommateurs du Bénin, note avec désolation cette supercherie et cette tendance malhonnête à vouloir détruire une usine de renom, fleuron de notre économie. Le Réseau invite par ailleurs les consommateurs à la sérénité et au calme. Il invite le peuple à ne pas céder à ces manipulations de personnes peu responsables, et à continuer à consommer les produits de la Sobébra.

Pour le R.a.c.b
Le président,
Antoine MAKPONSÈ